

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 5 octobre 2023

Date d'affichage 5 octobre 2023

Nombre de conseillers

en exercice 29

Présents : 22

Excusés : 7 dont 7 procurations

Votants : 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20231011-DEL_23_10_11_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le ONZE OCTOBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Eric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, M. Gérard GUESNE, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Emmanuel BOIS, M. Christophe BISI, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Marie DENONELLE, Mme Delphine LETESSIER, M. Lionel COURTEMANCHE.

Excusés :

M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à Didier REVEAU),
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA),
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à Eric PAPILLON),
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à Françoise PELLODI),
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à Gérard GUESNE),
Mme Edith ALIX	(Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL),
Mme Olivia JAMAIN	(Pouvoir donné à Cécile KNITTEL),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Christiane VAN RYSSEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE MERCREDIS LOISIRS :
ORIENTATION D'UN SCENARIO D'ORGANISATION**

Le Conseil municipal

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la CTG a pour objectif de renforcer la cohérence et la coordination des services rendus sur un territoire pour donner la même chance à chaque enfant d'accéder à la même offre de service.

Considérant qu'après de multiples réunions des communes signataires sous l'égide de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, il est ressorti de ces travaux deux scénarios possibles. Il est demandé au Conseil municipal de chaque commune de choisir une orientation de scénario.

Les deux scénarios possibles sont :

o 3 gestionnaires, 3 sites d'accueil :

La Ferté-Bernard, Cherré-au, Montmirail ou Courgenard

o 2 gestionnaires, 5 sites d'accueil :

La Ferté-Bernard : La Ferté-Bernard, Avezé, Saint-Aubin des Coudrais

Cherré-au : Cherré-au et Montmirail ou Courgenard

Considérant que la commission éducation de La Ferté-Bernard a travaillé le 09 mai 2023 et le 18 septembre 2023.

Considérant les conclusions présentées lors du Conseil de travail du 3 octobre 2023 avec l'ensemble des élus du Conseil municipal lors duquel ceux-ci se positionnés sur le scénario proposant trois gestionnaires et trois sites d'accueils.

Considérant que des interrogations ont été posées par les membres du Conseil de travail qu'il est nécessaire de mentionner :

- Pour la commune de Préval qui n'a pas signé la CTG, a-t-on l'obligation d'accueillir les enfants ? sinon comment peut-on pallier à cela ?

- Pour le choix d'accueil, doit-on prioriser le lieu d'habitation ou lieu de scolarisation ?

Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le scénario préconisant 3 gestionnaires et 3 sites d'accueil loisirs.

- **PREND** en compte les remarques et interrogations des élus lors de la prise de décision.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer tout document, à intervenir permettant la mise en œuvre de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Christiane VAN RYSSEL

Pour copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU